



DECISION N° 1728 /D/K25/SAEF DU 02 JUIN 2026
Rendant infructueux l'avis d'appel d'offres national ouvert
N°001/2026/AONO/K25/SAEF/CPDM/MD/T-BEC du 21 avril 2026 (lot 1), relatif
aux travaux de construction de l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de
Base de GUERE, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord,
objet de

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°2025 /012 du 17 Décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les Attributions des Chefs des Circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs Services ;
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le décret 2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de monsieur GARBA BAKARI, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet du département du Mayo-Danay ;
Vu la Circulaire n°0001877C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois des finances, au Suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et autres Entités Publiques pour l'exercice 2026;
- Considérant l'avis d'appel d'offres National Ouvert N°001//2026/AONO/K25/SAEF/CDPM/MD/T-BEC du 21/04/2026 , en procédure d'urgence pour les travaux de construction de trois (03) Inspections d'Arrondissement de l'Education de Base, dans les Arrondissements de GUERE (lot I), MAGA (lot II) et WINA (lot III), Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord;

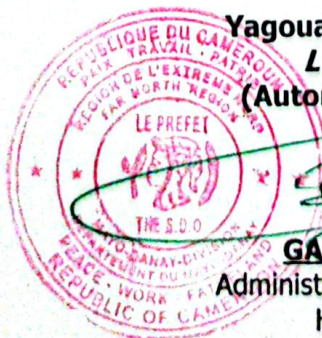
DECIDE :

Article 1^{er} : L'avis d'appel d'offres National Ouvert N°001//2026/AONO/K25/SAEF/CDPM/MD/T-BEC du 21/04/2026 (lot 1), en procédure d'urgence pour les travaux de construction de l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de GUERE, est déclaré infructueux, pour absence de soumissionnaire.

Article 2 : Un nouvel avis d'appel d'offres national pour le même projet sera signé dès publication de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :
-MINAT/YDE
-MINMAP/YDE
-GREN/MRA
-ARMP/MD
-CPMP/MD
-DDMP/MD
-DDMINEDUB/MD
-DOSSIER
-CHRONO/ARCHIVES



Yagoua, le 02 JUIN 2026

Le Préfet
(Autorité contractante),

GARBA BAKARI

Administrateur Civil Principal
Hors-Echelle



DECISION N° 129 /D/K25/SAEF DU 02 JUIN 2026
Rendant infructueux l'avis d'appel d'offres national ouvert
N°002/2026/AONO/K25/SAEF/CPDM/MD/T-BEC du 21 avril 2026, relatif aux
travaux de réhabilitation du logement d'astreinte de l'Inspecteur
d'Arrondissement de l'Education de Base de YAGOUA, Département du Mayo-
Danay, Région de l'Extrême-Nord, objet de

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°2025 /012 du 17 Décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les Attributions des Chefs des Circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs Services ;
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le décret 2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de monsieur GARBA BAKARI, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet du département du Mayo-Danay ;
Vu la Circulaire n°0001877C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois des finances, au Suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et autres Entités Publiques pour l'exercice 2026;
Considérant l'avis d'appel d'offres National Ouvert N°002//2026/AONO/K25/SAEF/CDPM/MD/T-BEC du 21/04/2026, en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation du logement d'astreinte de l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base de Yagoua, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'avis d'appel d'offres National Ouvert N°002//2026/AONO/K25/SAEF/CDPM/MD/T-BEC du 21/04/2026, en procédure d'urgence pour les travaux de construction de réhabilitation du logement d'astreinte de l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base de Yagoua, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord, est déclaré infructueux, pour absence de soumissionnaire.

Article 2 : Un nouvel avis d'appel d'offres national pour le même projet sera signé dès publication de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :
-MINAT/YDE
-MINMAP/YDE
-GREN/MRA
-ARMP/MD
-CPMP/MD
-DDMP/MD
-DDMINEDUB/MD
-DOSSIER
-CHRONO/ARCHIVES

Yagoua, le **02 JUIN 2026**
Le Préfet
(Autorité contractante),

GARBA BAKARI
Administrateur Civil Principal
Hors-Echelle



DECISION N° 130 /D/K25/SAEF DU 02 JUN 2026
Rendant infructueux l'avis d'appel d'offres national ouvert
N°003/2026/AONO/K25/SAEF/CPDM/MD/T-BEC du 21 avril 2026, relatif aux
travaux de réhabilitation du bâtiment servant de bureaux à l'Inspection
d'Arrondissement de l'Education de Base de YAGOUA, Département du Mayo-
Danay, Région de l'Extrême-Nord, objet de

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°2025 /012 du 17 Décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les Attributions des Chefs des Circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs Services ;
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le décret 2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de monsieur GARBA BAKARI, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet du département du Mayo-Danay ;
Vu la Circulaire n°0001877C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois des finances, au Suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et autres Entités Publiques pour l'exercice 2026;
Considérant l'avis d'appel d'offres National Ouvert N°003//2026/AONO/K25/SAEF/CDPM/MD/T-BEC du 21/04/2026, en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation du bâtiment servant de bureaux à l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Yagoua, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'avis d'appel d'offres National Ouvert N°003/2026/AONO/K25/SAEF/CDPM/MD/T-BEC du 21/04/2026, en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation du bâtiment servant de bureaux à l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Yagoua, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord, est déclaré infructueux, pour absence de soumissionnaire.

Article 2 : Un nouvel avis d'appel d'offres national pour le même projet sera signé dès publication de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :
-MINAT/YDE
-MINMAP/YDE
-GREN/MRA
-ARMP/MD
-CPMP/MD
-DDMP/MD
-DDMINEDUB/MD
-DOSSIER
-CHRONO/ARCHIVES



Yagoua, le 02 JUN 2026
Le Préfet
(Autorité contractante),

GARBA BAKARI
Administrateur Civil Principal
Hors-Echelle